Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le 02/02/2023
ID : 074-217401710-20230126-DEL_2023_03-DE

COMMUNE DE MASSONGY

Haute-Savoie

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 26 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 20 janvier 2023 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de Madame Sandrine DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine DETURCHE, Céline DETURCHE, Fabrice POIRIER Marie-Bernadette BASTARD MADER, Hakim GHEMMOUR, Christelle PORTIER, Christelle BOUDAMOUZ, Johann MATHIEU, Joël DEMIERRE, Ana Maria MARTIN GRILLET

Absents excusés : Lionel DUJOUX, Julie ROULLARD-NOUGARET, Muriel ARTIQUE, Thierry ROULLARD, Jean-Claude CONSTANTIN,

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de Votants : 14

Lionel DUJOUX a donné procuration à Sandrine DETURCHE
Julie ROULLARD-NOUGARET a donné procuration à Céline DETURCHE
Muriel ARTIQUE a donné procuration à Hakim GHEMMOUR
Jean-Claude CONSTANTIN a donné procuration à Ana Maria MARTIN GRILLET

Secrétaire de séance : Céline DETURCHE

N° 2023-03 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION 2P-2R

Dans le cadre de la réalisation d'une passerelle traversant le Vion sur les territoires des communes de Massongy et Messery, l'association 2P-2R demande l'aide des communes concernées pour un montant de 750 euros par commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
-**ACCEPTE** le versement d'une subvention de 750 euros à l'association 2P-2R,
-**DIT** que cette somme sera inscrite au budget 2023.

Certifié exact
La secrétaire de Séance
Céline DETURCHE

Massongy, le 30 janvier 2023
Le Maire,
Sandrine DETURCHE

MAIRIE DE MASSONGY 74 (Haute-Savoie)

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.